

20c.

# Journal du Lot

20c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 53899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
2 <sup>e</sup> page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Et maintenant la stabilisation est faite. Il a bien fallu l'adopter puisqu'il n'y avait pas d'autre moyen de faire autrement. Les réticences de la Droite et les contradictions des socialistes.**

La stabilisation est faite. Une page de notre histoire est tournée. Des temps sont révolus. Un nouvel ordre de choses est né.

Certes, nous avons toujours le franc, mais ce n'est plus le même. Adieu au beau franc de nos pères. Salut au petit franc de nos fils à qui nous souhaitons longue vie et prospérité.

En somme, après le grand discours de M. Poincaré qui a précédé le dépôt du projet voté dimanche par le Parlement, après les longs débats qui se sont poursuivis devant la Chambre et le Sénat, quelle opinion raisonnable peut-on formuler sur l'opération désormais réalisée ?

Elle peut se ramener à ces termes simples : il fallait faire la stabilisation parce qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement.

Cela est décisif. Cela résulte avec évidence de toutes les observations présentées dans les journaux, dans les Revues et à la tribune aussi bien par les partisans que par les adversaires du projet.

Car ces derniers s'opposaient à la mesure, mais ils n'en proposaient aucune autre à la place. Ils disaient ce qu'ils ne voulaient pas, mais ils ne disaient pas ce qu'ils voulaient. Comme le Gouvernement, ils reconnaissaient qu'on ne pouvait pas rester dans la situation actuelle ; mais à l'encontre du Gouvernement ils n'indiquaient aucune voie de sortie. Comment les aurait-on suivis, alors qu'ils ne savaient pas où ils voulaient aller ?

Ainsi leur opposition pouvait émuouvoir, elle ne pouvait pas convaincre. La grande force du Gouvernement venait en partie de leur faiblesse. Au fond de tous les esprits, il y avait cette certitude qui ruinaient d'avance tous les arguments des opposants : si nous repoussons le projet du ministère nous nous trouverons en face du néant.

Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on se ralliait à la stabilisation légale. Avant de convaincre les autres à son projet, M. Poincaré avait dû se convaincre lui-même. Il se présentait avec une puissance persuasive d'autant plus grande que c'est sur lui qu'il avait dû remporter sa première victoire.

C'est pourquoi les observations de M. Nogaro, parlant au nom du parti radical-socialiste, ne pouvaient que renforcer et appuyer l'argumentation du Président du Conseil. Elles étaient un hommage à la loyauté de M. Poincaré. Hommage souligné par la mauvaise humeur de la droite. Celle-ci était peu satisfaite en effet d'entendre démontrer cette vérité qu'elle a moins de titres que personne à accaparer la réforme monétaire et celui qui l'a fait, alors qu'elle s'y est ralliée à la dernière heure, après avoir tout tenté pour l'empêcher et combattu les républicains qui la déclaraient inévitable. La droite se réservait courageusement de modifier son attitude au gré des circonstances. Laisant des ponts derrière elle dans toutes les directions, elle se ménageait la possibilité d'une fuite en règle devant le danger et les responsabilités. Si elle accourt aujourd'hui au secours de la victoire, elle n'a aucun droit à prétendre l'avoir remportée.

En sens inverse, l'attitude des socialistes n'est pas moins étonnante et tout le talent de M. Vincent-Auriol n'a pas suffi à la justifier. Le parti socialiste a été le premier à réclamer la stabilisation. Il a mené dans ce sens des campagnes ardentes auxquelles M. Vincent-Auriol donnait l'appui de sa compétence financière. Il semblait donc qu'il ne pouvait se soustraire à l'obligation de la voter.

Et c'est ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si les intransigeants du parti ne lui avaient imposé au Congrès de Toulouse l'obligation d'une attitude d'opposition constante et systématique.

Le Congrès l'a dit. Il faut se soumettre. Il y a bien les convictions cent fois affirmées que la stabilisation est nécessaire. Mais il y a la règle, une fois pour toutes décrétée, que le parti socialiste ne doit pas voter pour le Gouvernement.

Comment concilier ces deux choses, inconciliables. M. Vincent-Auriol l'a vainement essayé. Certes, le parti socialiste reste fidèle à sa conviction, mais il va agir comme s'il en avait une toute contraire. Il approuvera le principe de la stabilisation ; il approuvera le principe de la convertibilité en or ; il approuvera la suppression du cours forcé. Seulement il refusera au Gouvernement les moyens de réaliser ces principes dont il se proclame partisan.

L'orateur socialiste a recherché dans le passé des raisons à cet étrange refus et il a cru en trouver dans le rappel de nombreuses fautes et d'incontestables erreurs commises par les gouvernements pendant la guerre et depuis lors.

Voilà, par exemple, une façon de raisonner !... Certes, on a commis des fautes ! Certes, on s'est souvent trompé ! Et après ?

L'art du Gouvernement, disait quelqu'un qui s'y connaissait, n'est souvent que l'obligation de faire son choix entre plusieurs erreurs !... Cette boutade de Talleyrand vaut ce qu'elle vaut. En tout cas, il est évident qu'on ne peut refuser les moyens d'agir et le droit de vivre à des gouvernants coupables de s'être trompés sans décréter du même coup l'impossibilité de gouverner.

Doublez les socialistes au pouvoir seront-ils infallibles ! Mais ils n'y sont pas encore. En attendant, ils auront du mal à faire admettre qu'ils assissent bien en refusant d'approuver la mesure qu'ils n'avaient cessé de réclamer.

Leur opposition n'a d'ailleurs rien empêché. Et, après le vote des deux Chambres, on peut se féliciter que le nouveau statut monétaire de la France ait été voté par la presque unanimité des représentants du peuple français.

E. L.

### PETITS MOTS D'ECRITS

## DES RENFORTS INATTENDUS

Il n'y a pas si longtemps, quand on nous annonçait l'arrivée de touristes anglais ou américains, nous tremblions à l'idée que ces alliés à change heureux allaient s'installer chez nous et faire inexorablement monter les prix.

Que les temps sont changés ! A force de l'entendre dire, les étrangers ont fini par croire qu'ils étaient « arrangés » chez nous et maintenant ils se défendent beaucoup mieux qu'un Français moyen qui, à généralement, horreur de marchander.

Quand un ménage anglais arrive à l'hôtel, il discute longuement les conditions de son séjour et, si ces conditions ne le satisfont pas, l'homme reprend sa valise, la femme son sac et ils vont ailleurs sans fausse honte.

Quand un ménage français entre dans un hôtel, il est généralement d'humeur plus timide qu'il est moins aisé. L'hôtelier dit un prix ; l'homme regarde la femme ; ils acceptent tout ce qu'on leur propose, ils ne savent pas voyager, ils ne voudraient pas avoir l'air de pauvres ou d'aveares.

Et il n'y a pas qu'à l'hôtel. Les ménages sont bien rares, en France, qui défendent leurs intérêts. Peut-être même a-t-on perdu des trafiquants à la lanterne ; c'est une mode qui s'est tout à fait perdue. J'ai vu, la saison passée, les clients d'un pharmacien s'indigner parce qu'une jeune Espagnole discutait un prix. Dans un restaurant deux Américains se sont fait huer parce qu'ils avaient relevé une erreur dans leur addition.

On les accusait, en un temps, de payer l'impôt quel prix parce qu'un change avantageux semblait les pousser à la prodigalité. Erreur ! Les produits ce n'est plus eux, mais nous qui sommes incapables de discuter tant nous considérons que compter est une déchéance. C'est peut-être des Anglais et des Américains qui arrivent que nous devons attendre la baisse de certains prix, ce nouveau miracle qui nous serait bien dû. [De l'Œuvre]. — D.

## Informations

### A la Chambre

Samedi, la Chambre s'est réunie à 5 h. 30. Le président reçoit le projet de loi monétaire qui est renvoyé à la Commission des finances. La séance est levée.

Dans la séance de dimanche matin, M. de Chappedelaine, rapporteur du projet de loi monétaire donne lecture du rapport et demande le vote du projet. M. Nogaro déclare qu'il votera le projet avec quelques réserves et M. Vincent-Auriol dit que le député socialiste votera le passage aux articles du projet, mais qu'il n'accepte pas la convention avec la Banque de France.

MM. Piétri, Fougère, Lamoureux, de Chabruse voteront le projet. L'article 1<sup>er</sup> supprimant le cours forcé des billets de banque est voté par 560 voix contre 14. Les divers articles et l'ensemble du projet est voté par 450 voix contre 22.

### Au Sénat

Le Sénat, dans la séance de nuit, a voté après la Chambre le projet de loi monétaire par 256 voix contre 3.

### Les élections cantonales

La commission de l'Administration générale de la Chambre a décidé de rapporter favorablement et très prochainement le projet de loi du gouvernement tendant à renvoyer en octobre les élections cantonales précédemment fixées aux 22 et 29 juillet.

M. Boucrot chargé du rapport a reçu mission de s'entendre avec le gouvernement sur les modifications à apporter en conséquence au vote de cette loi à la date de convocation des sessions des assemblées départementales.

### L'indemnité parlementaire

M. J. Patureau-Mirand, député de l'Indre, a déposé une proposition de loi tendant à réduire l'indemnité parlementaire et à intensifier le travail de la Chambre, en supprimant cette indemnité aux députés ne prenant pas une part effective aux délibérations de l'Assemblée. Il a également déposé une proposition de résolution tendant à la suppression du vote des députés par procuration à partir de l'année prochaine.

### Les permissions agricoles

M. Lalanne, président de la Commission de l'Agriculture, député des Landes, est intervenu auprès du ministre de la guerre et du président de la Commission de l'Armée pour que la Chambre soit saisie au plus tôt du texte adopté au Sénat le 21 juin, concernant les permissions agricoles.

Le ministre a donné à M. Lalanne l'assurance que le nécessaire serait fait.

### Le sort de l'« Italia »

Le chef de l'expédition suédoise envoyée au secours du général Nobile, a adressé à Stockholm le télégramme suivant :

Le général Nobile est sauvé, le travail de sauvetage continue. L'aviateur Tornberg, qui a ravitaillé samedi le général Nobile, avait annoncé son intention d'atterrir près des naufragés et de les ramener un à un sur la terre.

Mais on n'a encore aucune nouvelle de Guilbaud et d'Amundsen.

### Encore deux ans à faire !

Dans une longue lettre qu'il a adressée au président du Comité central de l'Union patriotique, le général Primo de Rivera annonce qu'il remettra le pouvoir à l'Union patriotique d'ici deux ans, si celle-ci est alors capable de remplir cette tâche et qu'entre temps, le régime actuel de la presse sera maintenu. Il conclut que la dictature ne peut avoir aucun rapport avec le passé, car ceux qui doivent lui succéder doivent aller vers une nouvelle Espagne.

### Luxembourg et Espagne

Le Grand-Duché de Luxembourg a conclu avec l'Espagne un traité de conciliation et d'arbitrage sur la base du traité conclu entre la France et le Grand-Duché.

### L'élection américaine

On annonce que les hommes appartenant à la redoutable association des Ku-Klux-Klan ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Houston, où leur chef Hiram Wesley Evans, dirigea la lutte contre Al. Smith et soutiendra énergiquement le point de vue des prohibitionnistes les plus farouches. Les visiteurs venus à Houston s'attendent évidemment à ce que l'arrivée dans

cette ville de diverses factions hostiles, donne lieu à des désordres sensationnels, et l'on pense qu'ils ne seront pas déçus dans leurs espoirs.

### En Chine

D'après des nouvelles parvenues à Londres, le consul de Grande-Bretagne à Pékin a protesté auprès du gouvernement chinois contre un incident qui s'est produit dans une fabrique anglaise de Haïbo, dans les environs de la capitale.

Des soldats ont envahi l'établissement, exigeant une somme de 300 livres sterling pour prix de leur départ. Les employés chinois n'ayant pu satisfaire à leur demande, les soldats les ont dépouillés de tous ce qu'ils possédaient, ont détruit deux machines, coupé le téléphone et chassé le personnel.

### EN PEU DE MOTS...

— 251 barils d'or d'une valeur de 13.944.021 dollars, sont arrivés à bord du paquebot France à destination de la Banque de France.

— La grève des ouvriers des manufactures de tabac, en Grèce, continue. Les pourparlers n'ont pas abouti.

— En procédant au triage du courrier reçu d'Amérique, les employés du bureau de poste londonien s'aperçurent que le contenu de plusieurs sacs postaux avait été dévalisé. On estime le vol à 12.500.000 francs.

— M. Doumergue a fait déposer une palme sur la tombe du président Carnot, au Panthéon, à l'occasion de l'anniversaire de l'assassinat de l'ancien président de la République.

— Miss Gleitze, qui s'était mise à l'eau, pour tenter la traversée de la mer d'Irlande, a abandonné sa tentative, après avoir nagé 22 milles.

— Tous les chauffeurs de taxis de Bruxelles se sont mis en grève : ils demandent une augmentation de salaire.

## NOS ÉCHOS

### Il faut vivre.

Le temps n'est plus où l'on pouvait s'offrir quelques mois de repos. La vie est chère, et il faut vivre. Aussi, au lendemain des élections a-t-on vu les électeurs du suffrage universel, qui furent autrefois fonctionnaires, revenir à leurs anciennes fonctions.

Députés jusqu'au 31 mai, M. Albert Milhaud reprenait le 1<sup>er</sup> juin sa chaire au lycée Louis-le-Grand ; M. Fontanier s'asseyait dans une classe au lycée Janson-de-Sailly ; M. Déat, pour qui l'on n'avait pu trouver mieux, s'installait au lycée de Digne.

Hier représentants du peuple, aujourd'hui ils instruisent ses enfants. Il faut vivre.

### Gavroche, l'incorrigible.

Depuis que cette charmante comédienne s'appropriée à partir conquérir l'Amérique, il lui semble avoir soudain grandi de cent coutées. Désireuse d'être, aux yeux des Yankees, un échantillon de la distinction du vieux continent, elle se compose des airs de grande dame, et, lorsqu'il lui arrive de perdre la forte somme à une table de jeu, elle évite de dérocher à Pallas des épithètes d'un goût relatif.

Ces jours-ci, descendant de son auto pour pénétrer dans un salon presque aristocratique, elle donna des ordres à son chauffeur avec une grâce telle qu'un gamain qui passait lui lança :

— Mince, la même ! C'que t'es distinguée !

L'actrice toisa le garnement, puis laissa choir ces mots lapidaires :

— Mon petit, tu n'es pas le premier à faire cette remarque.

Immédiatement l'enfant de Paris compléta son opinion :

— Ça prouve, ma poule, que j'suis pas le premier à me f... de ta gueule !

Outrée, la comédienne dut se faire violence pour ne pas souffler l'impertinent qui, d'ailleurs, content de lui, gagnait le large en sifflant un air de jazz.

### Tournée théâtrale.

Un Congrès international du théâtre vient de se tenir à Paris. Les congressistes ont été reçus à l'Hôtel de Ville.

Au cours des conversations, quelqu'un rappela le souvenir d'une tournée célèbre qui avait pour spécialité de représenter, en province, des pièces qui

### UNE RANDONNÉE A TRAVERS LE QUERCY

## L'un des Pays les plus émouvants et les plus évocateurs de notre France

Nous avons publié dans un précédent numéro la première partie de ce compte-rendu de notre distingué confrère, S. de Givet, a publié dans l'Avenir. Voici la suite et la fin de son récit :

Vers la fin d'un après-midi, dans un bourg hallucinant d'ancienneté, mon guide poussa le battant d'une porte ogivale et je me trouvai dans une salle oblongue, carrelée de briques fines.

Les poutres brunes du plafond brillaient. Le mur aux pierres bien jointes supportait des cartes de bêtes sauvages, quelques armes et des vaisseaux de cuivre. Le long d'un de ces murs une cathèdre occupait le centre, et des sièges, plus larges que profonds, aux angles de velours usé, aux bras plats vernis par l'usage, s'épaulaient de chaque côté. La haute cheminée laissait dépasser un crénellement, au bout de laquelle pendait la marmite aux reflets fauves. A l'un des bouts, la fenêtre, à petits carreaux plombés en losange, était close. De chaque côté de l'embrasure étaient les sièges de pierre ou la riche bourgeoisie en hennin, hôteesse de la demeure, s'asseyait pour filer, broder ou rêver en contemplant l'espace extérieur. J'allai à cette fenêtre et l'ouvris. Ce fut un émerveillement. La falaise tombait à pic sur la large rivière, coupée sur deux points. Le soleil, vers son coucher, parait l'eau de l'Ilas, de pourpre et de bleu.

En me penchant un peu, j'aperçus sur ma droite, à perte de vue, un paysage somptueux qui s'estompait dans les lointains. Sur ma gauche, des pignons vêtus couronnaient des maisons qui s'accrochaient au roc, dominées par la masse romane de l'église. J'avais perdu la notion du temps et de l'espace.

Mon guide me toucha le bras et nous sortîmes du logis. Nous marchâmes quelques temps dans des rues en pente et étroites, entre des rangées de maisons, aux fenêtres en pointe, aux portes et aux fenêtres ogivales ou gothiques, aux murettes de pierre patinées. Les plus riches flanquées de bornes cavalières, une ou deux accoutées d'échauffettes vigiliantes.

Brusquement, à la sortie du bourg, après avoir passé l'arceau d'une porte ovale, je fus rappelé à la réalité... L'auto nous attendait sur la route départementale.

Saint-Cir-Lapopie, me dit mon guide, Saint-Cir-Lapopie n'a pour ainsi dire que des églises logis. Il y en a du sur le site. L'église est plus vieille encore.

Je passe le petit cours d'histoire.

Tout un pan de l'histoire de notre France est écrit sur ce sol du Quercy. La lutte contre les Anglais, les guerres de religion se présentent toutes vivantes encore à chaque pas. A chaque instant, on nous montre les traces du passage des soldats venus d'outre-Manche ou des huguenots. Les cavernes mêmes, aux flancs des hautes falaises, sont fréquemment défendues par des murailles à machicoulis qui en ferment l'entrée. Et l'on nous dit :

— Voici un fort de l'Anglais.

Car celui-ci avait parsemé le pays de manières de blockhaus — ancêtres de ceux du Transvaal — notamment pour surveiller les routes et les cours d'eau.

Plus souvent encore, on nous explique : — Ce château (ou cette église, ou ce couvent) dont vous voyez les ruines a été pris et en partie détruit par les huguenots.

Lorsque nous arrivâmes à Cahors — la cité des ponts fortifiés, toute parsemée de vieux logis — sitôt que nous eûmes passé la Barbacane, M. Grangié se dressa dans la voiture et nous montrant les remparts, il nous dit :

— L'Anglais s'est longtemps cassé les dents là-dessus. Il ne put jamais prendre la ville. Lorsque la paix fut faite, la

depuis longtemps avaient disparu du répertoire parisien.

Arrivée un jour à Saint-Brieux, précédée de la réclame habituelle, la troupe constata avec horreur que dans la salle, au moment du lever du rideau, il n'y avait que sept spectateurs. Pas un de plus.

Le jeune premier, se tournant vers un de ses camarades lui dit alors avec le plus grand sérieux :

— Ils ne sont que sept. Pourtant, les habitants ne nous ont jamais vu jouer encore.

France donnant le Quercy à l'Angleterre, les Cadurciens refusèrent de remettre leur ville au représentant de ce pays. Il y avait pourtant soixante-dix ans que ces Cadurciens luttaient. Finalement, le roi de France dut leur envoyer un dignitaire chargé de ses pleins pouvoirs. Ils consentirent à remettre les clefs de la cité à ce dignitaire, qui les remit au représentant du roi des Anglais. Ainsi les Cadurciens ne se sont pas rendus à l'étranger. Ils se sont dessaisis des clefs de leur ville en les restituant à leur roi, pour le compte et au nom duquel ils les détenaient. Le roi en fit ce qu'il voulut, qu'elle qu'en fût la douleur des Cadurciens.

M. Grangié est un homme calme, d'une absolue correction d'attitude qui s'efface presque exagérément et qui, en tout cas, évite les manifestations ostentatoires. Il m'a semblé pourtant, cette fois-là, que sa voix vibrât plus que de coutume. Mais tous tiennent si profondément à leur sol que ce si vieux passé, c'est bien encore, pour eux, du présent, et les anciennes gloires, les antiques héroïsmes qui se rappellent à chaque bout de route de ce pays formidablement évocateur, les font encore tous frémir d'orgueil.

Un tel pays et un tel passé oblige les Quercynois d'aujourd'hui. Ils sont dignes de leur vieux Quercy. Hospitaliers et cordiaux, cœurs et maisons ouvertes, ils font aimer leur terre au voyageur qui pourrait se borner à l'admirer.

Je me rappellerai longtemps ce docteur Lascau qui, lors de notre descente du train, à Souillac, voyant notre petite troupe de Parisiens, un peu désorientés de se trouver dans les rues de ce bon matin — il était six heures — prit autant qu'il put d'être nous dans sa voiture et nous emmena chez lui, à l'autre bout de la ville. Je le reverrai longtemps aussi nous cueillant des fraises exquis, pendant que son aimable femme — levée pour nous recevoir — nous cueillait des roses.

Et comme Quercynois, vous connaissez tous Anatole de Monzie, sa vaste intelligence, son pétillant esprit et son cœur. Anatole de Monzie que tout le monde aime, même ses adversaires.

Ils ont cependant leurs originaux tel ce président Malrieu, qui, magistrat au tribunal de Figeac, où il avait succédé à son père, repoussa toujours tout avancement pour rester dans sa ville natale et qui, l'heure de la retraite ayant sonné, ne pouvait pas se faire à l'idée d'abandonner son cabinet du Palais de Justice, encore que son successeur fût son propre fils. Le Président Malrieu a maintenant soixante-quinze ans, mais il peut grimper toutes les côtes, parcourir tous les causses aussi allègrement qu'un jeune homme et discourir pendant une heure et demie sans arrêt. Bien qu'il soit poète, il ne manque pas de truelle dans le langage courant. Nous l'entendîmes, à la fin d'un excellent déjeuner, dans une charmante hôtellerie, reprocher publiquement à l'hôteesse de n'avoir pas aidé, par une intervention personnelle, à la fermentation de petits fromages de Roc-Amadour que l'on nous servait.

A la fin de ce captivant voyage, notre dernière excursion s'est terminée, comme nous revenions à Cahors, après une visite aux restes d'un oppidum romain et d'une villa gallo-romaine perchés à la crête d'une falaise, au-dessus de Luzech. Je m'appretais à sauter hors de l'auto, lorsque j'entendis une voix claire et haut sonnante m'appeler. C'était M. de Monzie. Dès que je fus près de lui, il me dit avec une chaleur à peine contenue : « Eh bien ! N'est-ce pas qu'il est beau, mon pays ? »

Plus que beau : émouvant et inoubliable.

S. DE GIVET.

### Bas brodés.

On vient de lancer en Angleterre la mode des bas brodés sur les genoux. C'était la coutume, jadis, de relever les fines jarretières de broderies, emblèmes, légendes et armoiries. On cite les jarretières d'une grande tragédie qui portaient cette galante devise :

« Honny soit qui point n'y pense. » Mais, aujourd'hui, on voit tellement de genoux dans la rue qu'on arrive à n'y point penser.

LE LISEUR.

# Chronique du Lot

## Importante Manifestation Congrès des Sociétés Savantes à Cahors

Le 10<sup>e</sup> Congrès de l'« Union historique et archéologique du Sud-Ouest », aura lieu à Cahors, du 18 au 21 juillet prochain, sous la présidence de M. le comte Begouen, l'éminent directeur de la Société archéologique du Midi.

La Société des Etudes du Lot, qui reçoit, est chargée de l'organisation de ce congrès dont l'importance est grande non seulement au point de vue général, mais particulièrement à celui de notre ville et de notre département si riches en souvenirs d'histoire et si bien parés encore de monuments illustres.

M. de Monzie, maire de Cahors, a bien voulu, dès le premier moment, marquer l'intérêt qu'il porte à la série des manifestations projetées. Il présidera lui-même la réception offerte par la Ville aux congressistes le mercredi, 18 juillet.

Le lendemain, au Théâtre Municipal, sera tenue une Séance solennelle au cours de laquelle des conférences sur « Cahors au XVII<sup>e</sup> siècle » et sur « quelques monuments du Quercy » seront faites par M. le docteur Bergouin et par M. Fourgous. D'autres réunions de commissions et d'études se succéderont dans les salles du Lycée Gambetta mises à la disposition du Congrès par M. le Ministre de l'Instruction Publique. Dans l'après-midi, on visitera la ville et le Musée sous la conduite de MM. Daynard et Grangé, la cathédrale sous la direction de M. Raymond Rey, de la Faculté des Lettres de Toulouse.

Enfin, deux excursions accompagnées mèneront les congressistes durant l'après-midi du 19 juillet à Luzech et, pour la journée entière du 21 juillet dans la haute vallée du Lot et dans celle du Célé.

Nous reviendrons sur ce sujet qui en vaut la peine et nous faisons des vœux pour la réussite de ces manifestations qui venant après les « Journées Quercynaises » vont, certainement, avec elles, apporter à notre vieux Quercy et à sa capitale le supplément de renom qu'ils méritent entre les villes et les provinces de notre belle France.

Les personnes qui désirent se faire inscrire pour le Congrès doivent s'adresser à M. Guilhamon, professeur au Lycée Gambetta (57, boulevard Gambetta) ; celles qui comptent prendre part aux excursions à M. le colonel Lambiot, trésorier de la Société des Etudes à Cahors. Des programmes détaillés sont à leur disposition.

## MANIFESTATION RÉPUBLICAINE

### Banquet

Comme nous le faisons prévoir dans un de nos derniers articles, la manifestation républicaine de Martel, suivie d'un grand banquet démocratique précédemment fixée au 22 juillet est définitivement fixée au 16 septembre prochain.

Le Comité d'organisation ayant à cœur de bien faire les choses et se trouvant obligé de limiter le nombre de places, engage tous les amis de l'arrondissement de Gourdon qui sont chargés de la vente des cartes, d'en assurer le placement au plus tôt. Une fois averti sur le nombre des inscrits, le Comité pourra répondre utilement à toutes les demandes d'inscription qui lui arrivent tous les jours très nombreuses des arrondissements voisins et même des départements limitrophes.

Nous rappelons qu'à cette manifestation assisteront de haute personnalité politiques des partis radical et socialiste. Certaines d'entre elles, déjà pressenties, ont accepté notre invitation, et se trouveront ce jour-là avec les parlementaires républicains du Lot, aux côtés de notre ami L.-J. Malvy, notre conseiller général, que nous sommes heureux de féliciter pour sa réélection triomphale à la présidence de la Commission des Finances.

Nous donnerons, en temps opportun, les noms de toutes ces personnalités, mais d'ores et déjà, nous pouvons assurer à tous les républicains, qu'ils assisteront à une manifestation grandiose dont ils garderont longtemps le souvenir.

### Service de santé

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote, M. Godéau, ancien médecin-chef à Cahors, actuellement au 23<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Toulouse, est promu au grade de médecin-lieutenant-colonel et affecté aux salles militaires de l'hospice mixte de Pau.

Nous sommes heureux, également, d'annoncer la nomination de M. Lacassagne, ancien médecin-major à Cahors, actuellement au 2<sup>e</sup> régiment d'aéronautique, au grade de médecin-commandant.

Nous adressons nos félicitations à ces excellents compatriotes.

**Service vicinal**  
M. Lafon, ex-soldat du 7<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé cantonnier dans le Lot.

M. Thibault, ex-soldat du 9<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé cantonnier dans le département de Seine-et-Oise.

## Fête laïque

### LES INSTITUTEURS A FIGEAC

(De notre correspondant spécial)

La section syndicale du Lot du Syndicat national des instituteurs et institutrices a tenu sa grande réunion annuelle samedi dernier à Figeac.

Le matin, dans la salle du théâtre, mise par la Municipalité à la disposition des organisateurs, plusieurs orateurs se sont fait entendre et jusqu'à midi 30, les adhérents venus en très grand nombre ont écouté une série de conférences traitant surtout des questions professionnelles, mais ne perdant pas de vue la nécessité de travailler ardemment à la prédominance de l'école laïque.

Vers une heure, tous les auditeurs se sont retrouvés dans l'immense salle de l'Hôtel Tillet aux Carmes, brillamment décoré pour la circonstance. 200 couverts étaient disposés sur des tables ornées avec goût de fleurs de la saison répandues avec profusion.

A la table d'honneur présidée par M. le Sous-Préfet et M. le D<sup>r</sup> Pezet, maire de Figeac, nous avons remarqué MM. Doumer et Bouchilloux, inspecteurs primaires, M. Astor, président de la Section du Lot, Mmes Hébrard et Salives, M. Mirabel, secrétaire, M. Borie, président de la Société de Secours mutuels, M. Klein, instituteur à Strasbourg, délégué de la Section syndicale d'Alsace, M. Marconac, etc., etc.. Par une délicate attention, plusieurs jeunes normaliens et normaliennes avaient été invités à prendre place à cette table.

Jusqu'à 3 heures, les convives, tout en devisant avec un entrain parfait et une franche cordialité, ont savouré avec plaisir le menu de choix et les excellents vins servis dans un ordre et une correction irréprochables par le personnel bien stylé de la maison Tillet, dont l'éloge n'est plus à faire.

Enfin, pendant que le moka odorant est versé, M. le Sous-Préfet donne la parole à M. Astor, président de la Section qui, dans un exposé très étudié, très documenté, et d'une haute tenue littéraire, rappelle la nécessité de l'union la plus étroite au sein du Syndicat non seulement pour la défense des intérêts professionnels, mais surtout pour l'accomplissement de l'œuvre de laïcité qui réclame les efforts continus de tous. Il attire l'attention de ses collègues sur le besoin d'aider de toutes leurs forces au recrutement de l'élite indispensable à la direction de notre démocratie, en s'attachant à mettre en valeur les sujets les mieux doués et à leur faciliter ainsi l'accès des études secondaires. En outre, cette grande famille qu'est le Syndicat des instituteurs doit maintenir en toute occasion avec le personnel des lycées et collèges une entente amicale et étroite pour collaborer en toute cordialité à l'œuvre commune pour la prospérité, la grandeur de la France et le maintien de la paix générale.

Ensuite, M. Egginger, principal du Collège, se félicite de l'accueil empreint qu'il a reçu dans les écoles du département, au cours de ses visites et des efforts qu'il a remarqués chez les instituteurs et institutrices pour mettre en relief les élèves capables de recevoir une culture supérieure et dont l'accès aux écoles secondaires doit être facilité.

M. Borie, président de la Société de Secours mutuels s'attache à démontrer à ses auditeurs la nécessité de donner leur adhésion au groupement.

M. Klein, instituteur à Strasbourg, fait un historique complet et documenté des questions ayant trait aux relations entre l'Alsace et la France et principalement des questions relatives à l'enseignement et se porte garant du loyalisme du Corps enseignant. Il est fâcheux que son improvisation claire et bien ordonnée dans laquelle il a traité des sujets d'actualité brûlante n'ait pu être recueillie dans tous ses détails. C'eût été un vrai régal pour nos lecteurs.

Enfin, clôturant la série des discours, M. le Sous-Préfet, dans une vibrante allocution, a félicité les organisateurs de la belle tenue et du succès de leur réunion et leur a donné quelques conseils pour leur œuvre d'éducateurs de la jeunesse et les a assurés de la toute sollicitude des pouvoirs publics à leur égard.

A 9 heures, un grand bal a réuni à la salle S.-Fargeau tout l'élément jeune et avide de se livrer au sain divertissement de la danse. Sous la direction d'un brillant orchestre, les couples s'en sont donnés à cœur joie et à toutes jambes, une bonne partie de la nuit.

### Armée

M. Marchesseau, lieutenant au 9<sup>e</sup> d'infanterie, est promu capitaine et maintenu au 9<sup>e</sup>.

M. Duthil, lieutenant au 9<sup>e</sup>, est promu capitaine et affecté au 28<sup>e</sup> régiment de tirailleurs.

### Gendarmerie

M. Cayre, capitaine au 9<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé capitaine de gendarmerie à Auch.

Notre excellent compatriote, M. Georges Delmas, capitaine de gendarmerie à la légion de Paris est affecté à Clermont-Ferrand.

### Mutation

M. Laure, capitaine au 9<sup>e</sup> d'infanterie est affecté au 35<sup>e</sup> tirailleurs.

## A la Cour d'Assises

### UN DRAME DU VITRIOL

La banalité d'une affaire ne lui enleva pas son intérêt. Il y a eu, certes, beaucoup de drames semblables par les circonstances à celui que nous allons rappeler. N'empêche que chaque fois qu'il se reproduit, il nous donne le spectacle émouvant de passions humaines et de souffrances toujours dignes de pitié.

### Le récit des faits

La scène dernière de ce drame eut pour théâtre la foire de Puy-l'Evêque, le 4 janvier dernier. Elle amène devant les Assises une jeune cultivatrice, nommée Daudé Anne, âgée de 23 ans et domiciliée à Belpeas (commune de Puy-l'Evêque), où elle demeure avec ses parents.

Cinq ans auparavant, elle avait fait la connaissance d'un jeune homme de Castelfranc, nommé Detrieu Léon. Il fut reçu par la famille de la jeune fille, et, après 18 mois de fréquentation, on décida le mariage.

Ses parents accueillirent cette idée sans enthousiasme et Léon Detrieu rendit sa parole à Anne Daudé. Mais celle-ci, au cours de cette entrevue de rupture, déclara à Detrieu qu'elle était enceinte de ses œuvres et qu'il ne pouvait se soustraire au devoir de l'épouser.

Affirmation absolument fautive, répond Detrieu, qui prétend qu'Anne Daudé n'a jamais été sa maîtresse.

De ce jour, il tint ferme dans sa résolution de rompre. Il resta indifférent à la naissance de l'enfant qu'Anne Daudé mit au monde le 13 mai 1926, et résista à toutes les objurgations de son ancienne fiancée, ainsi que de ses parents.

Irritée de ces refus successifs, Anne Daudé conçut son projet de vengeance. Le 4 janvier 1928, elle remplit de vitriol une boîte en fer blanc qu'elle glissa dans son sac à main et se rendit à la foire de Puy-l'Evêque où elle était sûre de rencontrer Detrieu.

Vers trois heures du soir, portant son enfant sur ses bras, elle l'aperçut, s'avança vers lui, en disant : « Regarde donc ton enfant ! » Et comme Detrieu se détournait, elle le devança rapidement et lui lança au visage la boîte de vitriol.

Malgré les soins qu'il reçut aussitôt, Detrieu est défiguré. Son œil droit est complètement perdu.

Anne Daudé est donc poursuivie pour crime et blessures volontaires ayant entraîné la perte d'un œil.

On fournit sur son compte des renseignements qui la présentent comme travailleuse, mais d'une certaine liberté d'allures.

### Les débats

L'audience est ouverte à midi sous la présidence de M. Baurès, conseiller à la Cour d'Agen.

M. Detrieu, substitut, occupe le siège de ministère public. M<sup>r</sup> Tassart est assis au banc de la défense. Après les formalités et la lecture de l'acte d'accusation, le président procède à l'interrogatoire de l'accusée.

Anne Daudé tient dans les bras son jeune enfant, victime innocente et infiniment pitoyable de ce drame. Elle a la physionomie douce et sympathique. Il a certainement fallu un grand chagrin pour pousser cette créature à son geste de vengeance. Elle répond franchement aux questions du président.

L'interrogatoire confirme tous les faits que nous exposons plus haut : Daudé reçu comme fiancé, le mariage décidé, puis la rupture. Quand Anne Daudé annonça à Detrieu qu'elle était enceinte celui-ci lui aurait répondu : « Il vaut mieux ça qu'une jambe coupée ». Après la naissance de l'enfant, Detrieu lui écrivit pour lui demander un rendez-vous.

Quand on en vient au récit de la scène, Anne raconte la rencontre à Puy-l'Evêque.

« Je lui ai dit : regarde ton enfant. Et il m'a répondu : ôte-toi de là ou je te giflle !... Alors, je lui ai jeté le vitriol à la figure. J'en ai beaucoup de regret, mais si je suis sur le banc des accusés, c'est de sa faute ! »

— Detrieu prétend qu'il n'a jamais eu de relations avec vous !

— C'est un menteur.

— Detrieu prétend qu'il ne vous a pas répondu : ôte-toi de là ou je te giflle.

— Je jure que c'est vrai ! »

### Les témoins

M. le docteur Calvet rapporte ses constatations : Detrieu a perdu l'œil droit ; Anne Daudé et son enfant ont été légèrement blessés.

Puis on entend Detrieu. Il raconte qu'après avoir été fiancé, il se décida à « résigner » sur le conseil de ses parents qui ne voulaient pas le voir marié loin de chez eux. Il affirme n'avoir jamais eu que des relations amicales avec Anne Daudé.

Le Président lui fait remarquer combien cela est peu vraisemblable. Detrieu raconte la scène du drame.

— Si vous avez eu des relations avec Anne Daudé, lui dit le président, vous faites preuve de beaucoup de lâcheté. Et si ce n'est pas vrai le geste de l'accusée est bien odieux !

Anne Daudé intervient et affirme hautement que Detrieu est le père de son enfant.

— Si tu n'étais pas un lâche, lui

crie-t-elle, tu dirais la vérité. Mais tu es un lâche d'abandonner ton enfant, tu es un lâche !

Detrieu répond qu'Anne Daudé voulait se débarrasser sur lui.

Le Président lui fait remarquer qu'il a écrit des lettres à l'accusée et qu'il lui donnait des rendez-vous hors de chez elle.

— C'était pour savoir ce qu'elle voulait de moi.

De violentes rumeurs éclatent dans l'auditoire qui est indigné contre Detrieu. Le Président rapelle le public au calme.

M<sup>r</sup> Tassart pose au témoin des questions précises auxquelles il répond vaguement. Le public proteste encore et le Président menace de faire évacuer la salle.

Detrieu qui semble bien gêné se retire. On entend ensuite divers témoignages. Puis une confrontation a lieu entre Daudé, frère de l'accusée, et Detrieu au cours de laquelle celui-ci est amené à reconnaître que trois jours avant la naissance de l'enfant, il consommait dans un café avec Anne Daudé et son frère.

### Réquisitoire et plaidoirie

Le substitut, M. Detrieu, prononce un réquisitoire modéré. L'intérêt public et la morale exigent qu'un acte criminel ne soit pas impuni. Mais la justice ne va pas sans pitié et il demande au jury un verdict de culpabilité que la loi de sursis ramènera aux proportions de la faute.

M<sup>r</sup> Tassart met au service de l'accusée son éloquence claire et convaincante. Il établit l'innanité des griefs faits à Anne Daudé et par des lettres de Detrieu montre que celui-ci n'y a pas cru. Enfin dans une émouvante péroraison il fait appel à la justice du jury en faveur de la mère abandonnée et à sa pitié pour le petit enfant sur qui la maman est seule à veiller.

### Acquittée

Le jury, après une courte délibération, revient avec un verdict déclarant Anne Daudé non coupable.

En conséquence, la Cour prononce son acquittement qui est accueilli par les applaudissements du public.

### Deuxième affaire

## LE CRIME DE GOUJONAC

Une haine profonde séparait Alban Layrat, propriétaire à Gagnoulet, de Léon Vidalens, cultivateur à Goujonac. C'est pour une femme que ces deux hommes se détestaient.

Léon Vidalens, âgé de 50 ans, est, en même temps que cultivateur, tueur de cochons et joueur de clarinettes dans les bals rustiques. Pendant la nuit du 21 au 22 février dernier, il revint de la fête de Létrieu, ayant dans sa musette son couteau de charcutier à côté de son instrument de musique. Vers deux heures du matin, à Pech de Rillac, il rencontra Leyrat qui, lui, venait de rendre visite à sa mère très malade, presque invalide, et regagnait le hameau de Gagnoulet où il habitait, à 200 mètres de là.

Dans cette rencontre, Alban Layrat reçut deux coups de couteau à lui portés par Vidalens et, à quelque temps de là, il mourut de la suite de ses blessures.

Que s'est-il passé ?

L'accusé raconte que, voyant de loin Alban Layrat, il l'interpella, lui criant : « Qui vive ? » A quoi ce dernier répondit : « C'est moi. Est-ce que ça te regarde ? » Alors, il voulut s'écarter. Mais Layrat le poursuivit, le jeta à terre et le saisit à la gorge. Se voyant ainsi menacé, Vidalens fit usage de son couteau et frappa son agresseur pour se défendre. Après quoi, affolé, il courut au hameau de Gagnoulet en passant à travers champs. Là, il se présenta à deux habitants leur disant qu'il venait d'être attaqué et les pria de l'accompagner sur les lieux.

Mais Layrat, qui a pu être longuement interrogé, a assuré qu'il ne se livra à aucun acte, à aucun geste d'agression et qu'il a été frappé sournoisement au passage par Vidalens qui attendait une occasion propice et qui, à toute éventualité, portait toujours son couteau de tueur avec lui.

Sa sœur, Madame Vigne, qui venait de l'accompagner jusqu'à la porte de la cour, entendit, comme elle rentrait, les appels de Leyrat, criant : « Oh ! il m'a tué ! » Elle sortit en hâte et vit passer Vidalens, courant, qu'elle apostropha et qui lui cria : « Il y en a autant pour toi ! »

L'accusation n'admet pas la thèse de l'accusé. Ce n'est pas par peur, dit-elle, qu'on porte deux coups de couteau aussi terribles. En outre, si Vidalens avait été assailli, roulé et bousculé par Leyrat, cela se serait vu sur sa tenue. Or, les deux habitants de Gagnoulet auxquels il s'est présenté tout de suite après le drame ont remarqué que ses vêtements étaient propres et en ordre. En outre, le fait qu'il portait avec soi son couteau de boucher est une grave présomption.

Ajoutons ce fait poignant. On rapporta Leyrat blessé chez sa mère qu'il venait de quitter. A la vue de son fils sanglant, la vieille dame fut saisie d'une telle émotion qu'elle mourut.

En conséquence de ces faits, Alfred Vidalens, dit Léon, est renvoyé devant la Cour d'Assises sous l'inculpation de coups et blessures volontaires ayant causé la mort sans intention de la donner.

## Les débats

L'audience est ouverte à midi. M. Belvèze, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. M<sup>r</sup> Tassart est au banc de la défense.

Il est procédé aux formalités. Le jury est constitué. Et M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

### Votes de nos Sénateurs

Sur la fixation au vendredi 6 juillet de la première délibération sur la proposition de loi de M. Louis Martin, tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote et de légibilité, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour : M. de Monzie.  
Contre : MM. Loubet et Fontanille.  
Le Sénat a repoussé par 168 voix contre 116.

Sur l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi monétaire, les sénateurs du Lot ont voté :

Le Sénat a adopté par 275 voix contre 1.

Sur l'article 13, les Sénateurs du Lot ont voté :

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 27.

Sur l'ensemble du projet, les sénateurs du Lot ont voté :

Le Sénat a adopté par 255 voix contre 3.

### Votes de nos Députés

Sur les articles 1<sup>er</sup> et 13 et sur l'ensemble du projet de loi monétaire, les députés du Lot ont voté :

La Chambre a adopté l'ensemble du projet par 450 voix contre 18.

### L'impôt sur les places de voyageurs en chemin de fer

La chambre civile de la Cour de cassation a jugé que l'impôt sur le prix des places de voyageurs en chemin de fer institué par la loi du 12 avril 1922 s'applique également au prix des tickets quart de place.

### Faculté des Lettres

Notre jeune compatriote, M. Raymond Cancès, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de subir avec succès devant la Faculté des Lettres de Toulouse les épreuves du Certificat d'Etudes Littéraires Classiques (Licence ès lettres).

Nous adressons nos vives félicitations au jeune lauréat qui est le fils de l'excellent huissier de la Préfecture.

### Nos Compatriotes à Paris

Nos excellents compatriotes qui habitent momentanément Paris, mais qui restent, malgré tout, profondément attachés au sol natal, se distraient de leur mieux par des fêtes et des réunions qui les rassemblent et les mettent en contact.

C'est ainsi que le dimanche 1<sup>er</sup> juillet prochain ils assisteront à une grande sortie champêtre au plateau de Gravelle, à laquelle participeront toutes les sociétés d'originaires du Lot à Paris.

C'est une union particulièrement digne d'éloges et qui leur fait honneur.

Le déjeuner sera servi à midi précis, au restaurant Montreuil, 37, rue Saint-Mandé à Charenton, où une vaste salle sera mise à la disposition des danseurs.

Nous leur souhaitons une belle journée et une agréable et joyeuse partie.

### Distillation de la fleur de lavande

Les producteurs de fleur de lavande des environs de Cahors sont informés que l'atelier de distillation de la fleur de lavande de la « Maison de l'Agriculture », ancien évêché à Cahors, fonctionnera à partir du lundi, 2 juillet courant, de 8 heures du matin à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Ils pourront, s'ils le désirent, assister et procéder eux-mêmes à la distillation de leur récolte de fleurs selon les indications qui leur seront données à titre gracieux par l'opérateur.

Il est spécialement recommandé d'apporter que les tiges à fleurs (sans feuilles) coupées à 10 ou 15 centimètres de long, récoltées à point, c'est-à-dire lorsque les pétales des fleurs sont entièrement développés.

D'autre part, il est rappelé au public que l'eau distillée pure de lavande sera livrée tous les jours aux heures d'ouverture de l'atelier.

### Les Mutilés, Veuves et Ascendants

Le Président de la Fédération informe les Camarades que la recette buraliste de Prayssac est vacante et que dans un délai de 30 jours, à partir du 16 juin, les Invalides de guerre, domiciliés dans le département, classés pour cet emploi ou pour un emploi de même catégorie (3<sup>e</sup> catégorie) pourront poser leur candidature à cette Recette.

Est également vacant le poste de cantonnier de la ville de Figeac. Les invalides de guerre domiciliés dans le département, classés ou non classés pour un emploi réservé, pourront poser leur candidature à cet emploi. Les requêtes doivent être adressées dans un délai de 30 jours à dater du 16 juin.

Les adhérents de la Fédération que ces vacances pourraient intéresser sont priés d'adresser d'urgence leur demande.

Pour tous renseignements adresser la correspondance à M. le Secrétaire général de la Fédération des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot, 6, rue Joffre à Cahors. Prière de joindre un timbre pour la réponse. — Le Président, TROUPEL.

## Pour ceux qui ont gardé leur or

Un des articles du projet doit retenir l'attention, il est ainsi rédigé : « A partir de la promulgation de la présente loi, cesseront d'avoir cours légal entre particuliers et d'être reçues dans les caisses publiques, toutes les monnaies d'or et d'argent frappées antérieurement à la date de cette promulgation. »

Trop de gens sont encore détenteurs de pièces d'or et d'argent pour que la question les laisse indifférents. Qu'ils se rassurent. Des renseignements que nous avons pu recueillir, il résulte qu'ils pourront, pour l'or, s'adresser à la Banque de France, qui continuera, pendant un certain temps, à acheter les pièces d'or au poids du métal fin. Quant aux pièces d'argent, elles ne pourront plus être cédées qu'aux bijoutiers ou orfèvres, toujours au poids du métal pur et au cours du jour.

## Au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts

Au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, à Paris, notre jeune compatriote Mlle Janie Quercy, de Gramat, avait exposé deux belles œuvres : « Jeune femme » et « Type italien ».

Ces deux œuvres ont été très remarquées et des félicitations très vives ont été adressées à la jeune artiste quercynoise.

## Remonte

Le Comité d'achat d'Agen achètera pendant les mois de juillet, d'août des chevaux de 3 ans (artilleurs, dragons), des dragons de 4 ans en nombre limité ; des mulets d'infanterie. Le Comité se rendra à Gramat le 8 août à 14 heures.

## 000

## CAHORS LA SAINT-JEAN

Samedi soir, sur le Pont de Saint-Georges était massée une foule assez considérable qui était venue pour assister aux feux de la St-Jean.

Sur le Cour Vaxis et sur la calle de St-Georges, des jeunes gens avaient dressé deux bûchers, qui furent allumés vers 9 h 1/2.

Pendant que les branches se consumaient, des pétards, des fusées étaient tirés.

Aussi bien, les feux n'étaient pas très alimentés. On voit que les fagots sont chers, et que les propriétaires des fagots de sarments ne tiennent pas, comme jadis, à les donner aux organisateurs des feux de St-Jean. Jadis, les fagots de sarments étaient ramassés dans les vignes par les jeunes gens qui avaient l'autorisation des propriétaires.

Cette année, il n'en a pas été de même.

En effet, deux propriétaires ont déposé une plainte pour vol de 4 fagots de sarments que des enfants auraient pris dans leur vigne.

Alors, rien d'étonnant que les feux de la St-Jean soient de plus en plus... maigres, chaque année !

## Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. Gorse, ancien inspecteur de l'enregistrement à Cahors, inspecteur principal à Quimper, est nommé en la même qualité à Paris.

Nous adressons à M. Gorse nos bien vives félicitations.

## Baccalauréat

L'appel des candidats aux divers baccalauréats qui avait été fixé jeudi 28 juin à 6 h. 1/2, sera fait à 7 heures, les compositions ne commençant qu'à 7 heures 1/2.

## Les « Amis de l'Harmonie »

Les membres bienfaiteurs sont invités à retenir leurs places à l'occasion du grand concert festival qui sera donné sur les Allées Fénélon le 7 juillet prochain.

La location leur est réservée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet inclus, après cette date la location sera ouverte au public.

S'adresser chez Mme Larrieu, concierge du Théâtre.

Il est rappelé aux membres bienfaiteurs, que chaque carte leur donne droit à trois chaises.

## Le Comité.

En voulant sauter le mur

Dimanche soir, vers 9 heures, des promeneurs qui se trouvaient dans la rue des Tabacs, aperçurent un nègre qui tentait de se hisser sur le mur de l'hôpital, en face l'établissement Bacquier, pour sauter dans la rue.

Mais au moment où il parvenait à enjamber le mur, il perdit l'équilibre et tomba comme une masse, la tête la première, qui frappa violemment la bordure du trottoir.

Le malheureux resta inanimé. On prévint les infirmiers qui vinrent le relever et le transportèrent à l'hôpital.

Il portait à la tête une profonde blessure, d'où le sang s'échappait ; il y avait de larges taches de sang sur le trottoir.

Le nègre, d'origine martiniquaise, est en traitement depuis un mois environ, à l'hôpital.

## L'AVENIR CADURCIEN A L'HONNEUR

Notre excellente fanfare municipale a pris part, dimanche, au concours musical de Villefranche-de-Rouergue. Ce concours a été pour elle un véritable triomphe. L'Avenir Cadurcien a remporté les premiers prix.

Aussi, cette bonne nouvelle a provoqué à Cahors parmi les nombreux amis de la société musicale une vive satisfaction.

Et aussitôt, la municipalité décidait de la recevoir avec éclat.

Lundi soir, à 9 heures, les vaillants musiciens descendaient du train de Capdenac en gare de Cahors, où une foule nombreuse était massée dans la cour et acclamait les musiciens qui se rendirent en musique sur le Boulevard.

C'est au milieu d'une foule énorme qui faisait la haie que l'Avenir Cadurcien arriva devant l'Hôtel de Ville, qui était brillamment illuminé.

Les braves crépitaient de toutes parts, cependant que les musiciens jouent un pas redoublé.

Reçus par MM. Bessières, Poimboeuf, Cammas, adjoints, les musiciens se rendent dans la salle du Conseil municipal où une coupe de champagne leur est offerte.

M. Orliac, président de l'Avenir, prend la parole pour féliciter M. Rivière et les musiciens du brillant succès qu'ils viennent d'obtenir. Il remercie la municipalité de sa cordiale réception.

« En votre accueil, Messieurs, nous trouvons une nouvelle preuve d'une sollicitude dont vous nous avez donné maints témoignages. »

« Nous saurons vous payer notre dette de reconnaissance par un dévouement accru et par notre présence, toutes les fois que vous ferez appel à nous. »

« Au nom de tous les membres de l'Avenir, merci Messieurs, de votre aimable réception qui nous paye amplement de nos peines. »

« Avec une cordiale gratitude, je lève mon verre en votre honneur, Messieurs, en l'honneur de Cahors tout entier. »

M. Bessières, au nom de la municipalité, salue en ces termes les vaillants musiciens.

Mon cher Président,  
Mes chers camarades,

La ville de Cahors est heureuse de vous recevoir, à votre retour du concours de Villefranche-de-Rouergue, où vous vous êtes une fois de plus illustrés.

Au nom de tous nos concitoyens, la municipalité vous souhaite la bienvenue et vous remercie des succès dont vous rapportez le témoignage sous la forme d'un :

1<sup>er</sup> Prix de lecture à vue.

1<sup>er</sup> Prix d'unanimité du concours d'exécution.

1<sup>er</sup> Prix du concours d'honneur avec félicitations du jury.

1<sup>er</sup> Prix de direction à l'unanimité et 500 fr. en espèces.

Les prix qui vont orner votre bannière couronneront votre labeur et fixent la juste renommée de l'Avenir Cadurcien.

Nous sommes tous fiers de votre succès, et la gloire qui vous illumine est un peu notre bien, elle est à tous. Mais laissez-moi vous dire que nous avons encore une raison de vous aimer et de vous honorer. Vous êtes des agents précieux de l'éducation publique.

Après votre journée de labeur, après vos fatigues quotidiennes du bureau ou de l'atelier, vous venez dans vos salles de répétition adoucir vos fatigues aux cadences de l'harmonie.

Puis dans un geste solidaire vous montez sur notre kiosque et vous offrez à la population le fruit de votre labeur, vous prodiguez tout cela avec un dévouement qui n'a d'égal que votre désintéressement.

Je termine en adressant à votre si dévoué chef M. Rivière, et ses adjoints, à vous tous mes plus sincères félicitations.

Et, à vous mon cher ami Orliac en vous adressant mes compliments pour la belle marche de votre Société, laissez-moi vous dire que vous pouvez compter sur la municipalité de Cahors.

Je lève mon verre à la prospérité de l'Avenir Cadurcien.

Des braves éclatent et les musiciens se retirent. Ils vont se masser dans la rue J.-B. Delpech pour défiler sur le Boulevard, au son d'un pas redoublé.

Sur leur passage, la foule applaudit longuement les musiciens.

Nous adressons aux excellents musiciens et à leur dévoué directeur, M. Rivière, nos bien vives félicitations.

## Séance de vaccination gratuite

Une séance de vaccination gratuite aura lieu à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, jeudi prochain, 28 juin courant, à 16 heures 30 minutes.

Il est rappelé aux mamans qu'en négligeant de faire vacciner leurs enfants elles commettraient un manquement grave à leur égard et envers la loi qui rend la vaccination obligatoire.

## Pertes

Il a été perdu un chien berger, couleur grise, tâches noires, taille au-dessus de la moyenne, par M. Guiral; un corsage de femme, couleur noire, par M. Feydel, Palais des Fêtes; un portefeuille contenant une certaine somme, par M. Bonnafous, rue St-André.

## Trouvailles

Il a été trouvé un lorgnon, monture en or, dans la rue Foch. Il a été remis à son propriétaire; un chien gris, coupé fox et briquet, par M. Comparat, boulevard Gambetta; un sac de voyage en toile marron, fermé à clé, par M. Monaris, rue du Portail-Alban; un lorgnon avec chaînette, en or, par Lucien Ladoux, café d'Alsace-Lorraine.

## Les Sports

### AVIRON CADURCIEN

#### Challenge du Quercy

La fête d'athlétisme qui se déroulera à Cahors, le 1<sup>er</sup> juillet, au stade Lucien-Després, s'annonce sous les plus heureux auspices.

Déjà, les équipes du C. O. P. O. de Périgueux, du Sporting-Club Decazevois, de l'Union Sportive Soullayenne, du Stade Prayssacais, de l'Union Sportive Puy-l'Évêque, de l'Association Sportive P. O. Briviste sont engagées.

La clôture des engagements étant fixée au 27, nous donnerons la liste complète des équipes engagées dans le prochain numéro.

Le C. O. P. O. de Périgueux qui vient d'enlever neuf championnats du Périgord-Agenais, nous arrive avec une solide réputation. Pour disputer le tour de Cahors, le matin, Périgueux amène l'équipe de cross-champion du Périgord-Agenais 1928. Au 800 m. nous aurons l'occasion d'applaudir le fameux Madiès, recordman du Périgord-Agenais en 2 m. 4 s. 1/5. Nous aurons aussi l'occasion d'applaudir Vircoulon, champion du 200 m. Blaty, champion du disque, Besson, champion du 5.000 m. Moncet, champion du poids.

L'équipe Decazevoise, champion d'Auvergne, comprend dans ses rangs: les sprinters Lacombe, Oustry, Bennet, Souquière, les sauteurs Delagnes, Fontalba, Lafon, lot d'athlètes que le public cadurcien aura l'occasion d'applaudir.

Nous donnerons de plus amples renseignements dans le prochain numéro.

**Chronique des Théâtres**

### KNOCK

ou LE TRIOMPHE DE LA MÉDECINE

M. Janvier jouera *Knock* ou *Le Triomphe de la Médecine* au Théâtre Municipal. Partout c'est un triomphe!

Ce spectacle tant attendu nous est promis pour le Jeudi 5 Juillet.

La désopilante pièce de M. Jules Romains tient toute dans les méthodes que le très moderne docteur *Knock* emploie pour se créer une clientèle dans le pays, où opère le vieux docteur Parpalaud, et dans le développement de cette maladie que le bon sens seul peut guérir: la peur d'être malade!

Cette satire, des plus divertissantes, abonde en scènes comiques très ingénieuses qu'il faudrait toutes citer; notons seulement l'arrivée de *Knock* dans l'incommensurable lacot de son prédécesseur, les consultations gratuites où l'on voit mordre les plus avarés et les plus défaits, généralement les plus riches.

C'est infiniment drôle, d'un comique violent et âpre, et le nom du grand Molière vient aux lèvres quand on entend cette profonde et bouffonne comédie.

L'interprétation sera de premier ordre avec le célèbre comédien, M. Janvier, et les excellents artistes des Tournées Ch. Baré.

## Préparation militaire

Les examens sanctionnant la préparation militaire de la jeunesse auront lieu à Cahors (caserne Bessières) les 25 et 26 août 1928.

Peuvent y prendre part :  
1<sup>o</sup> Les appelés — c'est-à-dire les jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 1908 (2<sup>e</sup> demi-contingent appelé en 1928).

2<sup>o</sup> Les jeunes gens désirant contracter un engagement spécial dit par avancement d'appel — ayant 18 ans révolus et nés après le 31 juillet 1908.

Nota. — Les jeunes gens engagés par avancement d'appel appartenant par leur âge à un contingent qui bénéficiera de la réduction à un an de la durée du service militaire bénéficieront également de cette réduction.

Des cours de préparation militaire fonctionnent dans toutes les S. A. G. du département. — Le lieutenant Combes, chef du service départemental.

## AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU JEUDI 28 JUIN 1928

1. La perle du Rouergue (P. R.), Dupas  
morceau d'ensemble imposé

2. Au pays Gascon (Fantaisie), Reynaud  
(morceau du concours d'Honneur, 1<sup>er</sup> Prix, ascendant et prime de 500 fr.)

3. Ste-Cécile (Fantaisie), Bleman  
(morceau imposé, exécution), 1<sup>er</sup> Prix à l'unanimité.

4. Les échos du Quercy (Mosaïque), Kelsen

5. Défilé avec tambours et clairons.

De 21 h. 1/4 à 22 h. 1/4 (Mlle Fénélon)

L'Avenir Cadurcien, très touché des nombreuses marques de sympathie et de la chaleureuse réception que lui fit la population de Cahors au retour du concours de Villefranche fera, comme remerciements, une heure de bal à l'issue du Concert.

La Commission.

## Arrondissement de Cahors

### Maxou

**Fête locale.** — La jeunesse de la section de Brueilles a l'honneur d'informer le public qu'elle organise sa fête annuelle pour le dimanche 1<sup>er</sup> juillet. Le meilleur accueil étant réservé aux étrangers, nous espérons que les jeunes couples et les amateurs du jeu de quilles des communes voisines viendront nombreux à l'ombre des noyers centenaires de notre belle vallée oublier les fatigues de la semaine en prenant part à la magnifique fête que nous préparons. Le programme est à l'étude.

### Anglars-Juliac

**Acte de dévouement.** — Dimanche après-midi, tandis que de nombreux enfants s'amusaient à barboter dans les eaux tièdes du Lot, l'un d'eux, un jeune enfant, s'éloignant de la berge, perdit pied et fut entraîné par le courant. Par deux fois on le vit disparaître.

N'écoutant que son courage, M. Jean Tinonière, âgé de 19 ans, quitta rapidement ses effets et plonge au secours de l'infortuné. Quelques minutes après, l'enfant, déposé inanimé sur la berge, reprit ses sens. Toutes nos félicitations au jeune sauveteur.

**Arrondissement de Figeac**

### Figeac

**Un succès bien mérité.** — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune et distingué compatriote, Mlle Marie-Louise Badet, ancienne élève du Collège de jeunes filles de Figeac, actuellement stagiaire d'économie au Lycée de Bourges, vient de subir avec succès à Paris les épreuves écrites du Concours de sous-économie.

A la jeune lauréate et à sa famille nous adressons nos bien sincères félicitations.

### Livernon

**Obsèques.** — Jeudi ont eu lieu à Assier au milieu d'une grande affluence les obsèques de M. l'abbé Louis Landes.

Un stupide accident est venu couler dans la tombe celui qui pendant la grande guerre fut l'aumônier du 131<sup>e</sup> R. I. T.

Aux armées, ce prêtre-soldat avait apporté ses qualités natives, de bonté, de dévouement et d'abnégation.

Aux jours tristes d'hiver lorsque la fatigue, les privations, la durée de la guerre, semblaient vouloir diminuer la résistance des hommes, l'abbé Landes leur apportait par sa bonne humeur gaulesque, son cran qui lui valut la Croix de Guerre, le réconfort et l'encouragement aux blessés il adoucissait la souffrance.

El quand la mort le froiait de son sièle il leur donnait une dernière vision du pays natal, de l'épouse, des enfants qu'ils y avaient laissés pour ne plus s'esvoir.

Un homme de bien et un prêtre de valeur disparaît.

Au nom de l'Association des Anciens Combattants du canton de Livernon et surtout des Anciens du 131<sup>e</sup> R. I. qui garderont précieusement la mémoire, je salue bien bas ce cher disparu, en présentant nos condoléances à la famille si cruellement éprouvée.

Docteur LACOSTE,  
Président cantonal de l'Association des Anciens Combattants.

## St-Céré

**Examen du Certificat d'études primaires.** — L'examen pour le C. E. P. aura lieu samedi prochain, 30 courant, à 7 h. 1/2, heure légale, à l'école primaire des filles, pour toutes les écoles du canton de St-Céré.

**Fête scolaire.** — Dans le compte rendu de la fête scolaire du 17 juin, par suite d'une omission regrettable et dont nous nous excusons, nous n'avons pas signalé Minot Alfred qui a chanté un morceau de Boucher: « L'âne et le loup ». Ce jeune gamin de 7 ans a charmé le public par sa belle voix et par sa gentillesse.

**Foire.** — La foire du 22 juin, quoique un certain nombre d'agriculteurs aient été retenus chez eux par les travaux de la fenaison, avait attiré du monde. Tous les marchés étaient bien approvisionnés, notamment celui des veaux de lait, sur lequel avaient été amenés plus de trois cents de ces animaux, et dont l'expédition prend de plus en plus d'importance.

Voici les cours pratiqués :  
- Bœufs de travail, de 4.600 à 5.000 fr.;  
- vaches, de 3.300 à 3.800 fr.;  
- génisses, de 2.600 à 3.000 fr.;  
- bouvillons, de 3.400 à 4.000 fr., le tout la paire; veaux de lait pour la boucherie, de 5,50 à 6 fr. le kilo poids vif.

Porcelets, de 130 à 170 fr.;  
- brebis de 130 à 150 fr.;  
- agneaux de 90 à 100 fr., la pièce.

Froment, de 112 à 115 fr.;  
- seigle, de 73 à 75 fr.;  
- sarrasin, de 75 à 78 fr.;  
- avoine, de 41 à 44 fr., le tout le sac de 80 litres;  
- pommes de terre nouvelles, 2 fr. le kilo.

Poules, 5 fr.;  
- poulets, de 6,50 à 7 fr.;  
- lapins, 3 fr.;  
- beurre, 8 fr.;  
- fromage du Cantal, 5 fr., le tout le demi-kilo; œufs, 5 fr. la douzaine.

Prochaine foire, le 6 juillet.

## Arrondissement de Gourdon

### Martel

**Conseil de révision.** — Les jeunes recrues du 2<sup>e</sup> contingent de la classe 1928 ont passé la révision. Ont été déclarés aptes au service militaire: Henri Bourges, Boulevard de la Gare; Augustin Chambon, 5<sup>e</sup> rue; Charles Chazotte, rue Mercière; Alphonse Jouvant, à Martellou; Henri Lafon, aux Landes; Pierre Roche, à Pouchou; Charles Treille, rue de Brive; Jean Vedrenne, à Gluges.

### Salviac

**Subvention.** — Nous apprenons avec plaisir que dans sa dernière séance, du 15 mai 1928, le Conseil général du Lot a attribué à la commune de Salviac une somme de 4.200 fr. pour la construction du lavoir-abreuveur qui va être édifié aux Pierres, en amont de Salviac.

**Pour nos foires.** — Avec les fortes chaleurs de l'été, nos foires sont de moins en moins importantes et on s'étonne que des mesures ne soient pas prises pour essayer de maintenir leur vitalité.

Il existe dans la plupart des communes du canton, des syndicats agricoles, aussi il serait utile de créer un comice agricole dans l'intérêt de nos populations rurales.

Qu'en pensent les maires des communes du canton ?

### Souillac

**Cirque Badolty.** — Le Cirque Badolty, l'as des établissements les plus renommés sera de passage dans notre ville vendredi 29 juin où il donnera une seule représentation à 20 h. 30 avec les célèbres Bostons, les rois de l'acrobatie sur moto et auto.

M. Layos et sa magnifique cavalerie et 15 attractions.

## St-Sozy

**Notre place.** — Une équipe d'ouvriers travaille actuellement à la démolition de la vieille halle qui menaçait ruine et qui nuisait à l'esthétique de notre place. Cette mesure s'imposait d'urgence. Complétant la construction du caniveau, elle contribuera à l'assainissement et à l'embellissement de notre petite cité.

Désormais les touristes de passage embrasseront, d'un seul coup d'oeil, l'ensemble de la place, une des plus coquettes de la région. De forme harmonieuse, elle figure un trapèze à peu près régulier. Des tilleuls et des acacias parfumés y mêlent leurs ombres si agréables par ces temps de canicule. Un peu en avant, à la place d'honneur, se dresse le monument aux morts, ouvrage peu compliqué, aux lignes d'une élégance sobre, dont l'austère simplicité est bien propre à évoquer le sacrifice de nos héros.

Vers le fond, une originale tourelle, coiffée d'un curieux chapeau de pierre moussue abrite la pompe qui dispense une eau limpide et fraîche aux heureux St-Sozyens. La place est encadrée de magasins, de cafés, dont les façades claires et gaies sont ornées de rosiers superbes, de treilles vigoureuses, de tonnelles, où les passiflores accrochent leurs draperies légères. D'autres demeures sont décorées de glycines aux grappes embaumées, de géraniums pâles ou pourprés, de fusains massifs, roides dans leur feuillage vernissé. A l'arrière-plan, dominant l'enchevêtrement des toits bigarrés, le vieux château, avec son large fronton pentagone, ses deux tours d'angles, son clocheton oriental, sa cour en terrasse, avancent, comme de géantes sentinelles, les deux fuseaux sombres de ses hauts cyprès.

Cette ancienne résidence seigneuriale sert de pendant au clocher roman dont l'éclatante blancheur se détache sur l'ocre bleutée d'un hémicycle de rocs vertigineux, tandis que sa flèche élancée monte, gracieuse, dans le ciel lumineux de juin....

Tous les voyageurs éprouvent un charme particulier en visitant notre riante localité et cette impression délicieuse est encore renforcée par la vue des jardins magnifiques qui font au bourg de St-Sozy, une merveilleuse ceinture de verdure et de fleurs. — P.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

## Sans nouvelles de Guilbaud et d'Amundsen

Aucune nouvelle de Guilbaud et d'Amundsen n'est arrivée dans la matinée.

L'information prétendant que le navire Krassine avait pu entrer en communications avec eux n'est pas confirmée.

Une dépêche de Moscou annonce qu'un aviateur russe a fait une reconnaissance sans rien découvrir.

**Le général Nobile**

Rome. — Le général Nobile, bien que blessé, a annoncé qu'il allait diriger personnellement les recherches pour retrouver les membres de son équipage perdus avec le dirigeable.

**Accident d'autobus**

Dresde. — Un autobus postal a été précipité au bas d'un talus sur la route du Hohnstein. Il y a un mort et treize blessés.

**Nominations judiciaires**

Paris. — Le Journal Officiel publie demain la nomination, comme substitut au tribunal du Tarn-et-Garonne, de M. Espinasse, actuellement substitut au tribunal du Lot et la nomination, comme substitut au tribunal du Lot, de M. Richard, actuellement juge suppléant au tribunal de Bordeaux.

Feuilleton de « Journal du Lot » 21

## LE LOUP-GAROU

PAR

Alfred MACHARD

### CHAPITRE VIII

ES-TU UN MAILLON DE LA CHAÎNE ?

Mais depuis qu'il était redevenu un homme semblable aux autres hommes; il avait pris de l'embonpoint et de la mollesse, il mangeait à sa faim, buvait à sa soif, dormait à sa guise, vivait dans la quiétude des jours sans haine. Aujourd'hui, il s'apercevait bien qu'il avait perdu l'habitude et l'énergie de souffrir.

L'honnête homme avait dompté la bête sauvage. C'est pour cela qu'il était vaincu.

Bernier n'a même plus la force, à présent, de laisser sa détresse s'exprimer dans l'amertume d'un rire. Chaque tressaut de sa tête lui fait si mal derrière la nuque! Son front est d'une lourdeur de plomb. Etayé d'une épaule contre la vitrine de l'épicerie pour ne point tomber, prostré, livide, il attend.

L'homme, là-bas, les mains dans les poches, d'une lente courbure du dos se découle du mur et s'avance.

Il vient lentement... Il a dû devi-

ner que sa proie chancelante, étendue, ne lui échapperait point et se livrerait sans révolte. Il vient lentement et ferme à demi — sans doute pour en cacher la flamme de triomphe — ses yeux aigus.

Il vient.

Bernier à l'air d'un oiseau sans défense qu'hypnotise un épervier. Il avance son visage, irrésistiblement, vers la face énigmatique, et offre déjà son dos à la rude poigne policière qui, sur lui, va s'appesantir. Il tend aussi ses mains, d'avance, aux cruelles menottes.

L'homme le touche, Bernier pousse une sorte de plainte. L'homme tout contre lui a dit :

— Quatre-vingt-quinze.

Bernier écarte des yeux hagards et râle :

— Soixante et un...

### CHAPITRE IX

MAIS QUELQU'UN TROUBLA LA FÊTE...

Le faux cuisinier et le pseudo-raccommoder de porcelaines entrèrent dans le bal en criant : « Il n'est plus dans sa chambre!... Où est Bernier ?... Arrêtez-vous!... Où est Bernier ? »

Tous deux armaient des revolvers. L'accordéon de Petit-Louis qui ronflait à l'aigu sous de prestes doigts; le martèlement sourd et continu des talons; les souffles, les rires, les cris

des couples tournoyants, les gémissements du plancher, tous ces bruits multiples et mêlés couvraient les voix des policiers.

Eux s'époumonaient à brailler : « Arrêtez-vous, nom de nom!... Où est Bernier ? » et bousculaient les danseurs.

Ce fut Petit-Louis qui, juché sur sa caisse et dominant ainsi la houle des têtes, aperçut le premier, au centre d'un tourbillonnement, deux bras dressés et frénetiques qui brandissaient des revolvers. Cela lui évoqua brusquement une de ces scènes violentes de films américains où l'on voit des coureurs de ranch envahir par surprise un bouge à cow-boys. Défroit, il aplatit son instrument qui, de toutes ses touches libérées, rugit. La danse, du coup, cessa.

— C'est pas de ma faute! brailla le musicien dressé.

Toute la noce le conspuait.

Alors, lui, d'un geste tremblant, il désigna le cuisinier et le raccommoder de porcelaines :

— C'est eux!

Eux, presque aphones, bondissaient :

— Où est Bernier ?... Où est Bernier ?

Des femmes, en apercevant leurs armes brandies, glapirent de terreur. Une panique s'amorçait...

Le loustic « aux rougissements d'allegresse » voulut, pour éblouir et rassurer le sexe faible, désarmer, l'un après l'autre, ces étranges trouble-

fête. Il se précipita d'abord sur le cuisinier. L'imprudent! Un swing précis l'envoya s'asseoir sur les ornements du plancher. Le raccommoder de porcelaines exhibait en un geste circulaire une carte préfectorale et hâta :

— On est la police!... La police, quoi!...

Il y eut une morne stupeur. Un cercle silencieux tout à coup les environna.

Eux, répétaient :

— Ne le laissez pas fuir!... Où est Bernier ?

Le père Babulard s'étonna :

— Qui c'est, Bernier ?

— C'est vrai, souffla le cuisinier, vous ne savez pas!... où est Vincent Paroli ?

— Mon gendre !

— Oui.

— Mais... dans sa chambre !

— Il n'y est plus... Est-il ici ?

— On ne l'a pas vu.

La mariée, dans l'angoisse, s'enquint :

— Mais, pourquoi voulez-vous voir mon mari ?

— Pour l'arrêter, madame !

Le visage et les mains de la mariée devinrent plus blancs que sa robe nuptiale et, sans pousser un cri, toute droite, elle s'évanouit. On entendit pourtant, çà et là, le tremblement des souffles anxieux. La noce, saisie, muette, béait.

Le raccommoder de porcelaines présenta des excuses :

— Faut qu'on l'arrête... Oui... mais on fera ça le mieux qu'on pourra!... C'te pauvre femme, ça se comprend, ça la retourne!... Enfin, nous, pas vrai... faut qu'on l'arrête !

Le père Babulard avait l'air d'un homme assommé. Il tenait sa tête à deux mains, et se penchait en avant comme s'il allait choir, emporté

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Dernier revenu', 'Cours du 15 Juin', and 'Cours du 22 Juin'. It lists various financial instruments like 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', and 'Ville de Paris' with their respective values.

Bibliographie

Quelle est l'origine du Cancer ?

Si la lutte contre l'effroyable fléau qu'est le cancer apparaît si malaisée, cela tient à l'ignorance où l'on se trouve de sa cause réelle. Un ingénieur français, M. C. Laville, dont les recherches sur le fonctionnement électrique de l'être humain ont attiré l'attention du monde savant, publié dans Fil et sans Fil (1) le résultat de ses travaux en ce qui concerne l'origine du cancer. Celui-ci serait un simple dérangement électrique de l'organisme. Il faut lire cette étude intéressante au premier chef et que complète un aperçu des expériences entreprises par l'auteur pour la vérification de sa théorie et la création d'une thérapie nouvelle.

(1) On trouve Fil et sans Fil partout, le numéro ne coûte qu'un franc. Cependant, ceux de nos lecteurs qui désiraient recevoir un spécimen gratuit n'ont qu'à s'adresser à Fil et sans Fil 16, rue de Grammont à Paris, en se recommandant de notre journal.

Vient de paraître dans « la Collection des Petites Anthologies du XX<sup>e</sup> siècle », chez Eugène FIGUIÈRE, éditeur à Paris

Au Tic Tac de la Vieille Pendule (Contes queyrains) par Eugène GRANGIE

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur.

Prix : cinq francs EN VENTE LIBRAIRIE MEYZENC LIBRAIRIE GIRMA-RICARD CAHORS

Advertisement for 'LA FEMME CHEZ ELLE' featuring 'Deux Fonds d'Assiette à Gâteaux' and 'Les Petits Bâteaux' on a pink cloth. Includes the text 'Le N° du 1er JUIN vous OFFRE' and 'EN VENTE PARTOUT LE N° 2 FR.'

CREMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

ETE 1928

Circuits en Auto-Car dans le Haut-Quercy au départ de Rocamadour (gare).

du 2 juillet au 30 septembre

Départ 10 h. — Retour vers 19 h. Circuit I. — Lundi, Mercredi, Vendredi. — Rocamadour-Ville, Calès, Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, St-Sozy, Meyronne.

Circuit II. — Mardi, Jeudi, Samedi. — Alvygnac, Gouffre de Padirac, Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat.

Prix du transport : 30 fr. par place. N.B. — Il existe également au départ de Rocamadour-gare des services d'auto-cars pour : Rocamadour-Ville (correspondance aux principaux trains); le gouffre de Padirac (services bi-quotidiens); un voyage de 6 jours aux Gorges du Tarn par le Rouergue et un voyage de 4 jours au Monts du Canal par le Bas-Limousin.

Le nombre des places étant limité, les Touristes ont intérêt à retenir leurs places à l'avance, moyennant un droit de location fixé à 1 franc par place : pour les circuits du Haut-Quercy, aux guichets de la gare de Rocamadour, ainsi qu'aux bureaux de la Société des Auto-Cars à Rocamadour-gare et Rocamadour-Ville.

Voyage de six jours en auto-car de Rocamadour aux Gorges du Tarn

Départ de Rocamadour les dimanches 17 et 24 juin et ensuite les dimanches et lundis du 1<sup>er</sup> juillet au 17 septembre 1928.

1<sup>re</sup> journée : Rocamadour, Gouffre de Padirac, St-Céré, Figeac, Maurs.

2<sup>e</sup> journée : Maurs, Conques, Entraygues Espalion.

3<sup>e</sup> journée : Espalion, Ste-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Le Rozier, Millau.

4<sup>e</sup> journée : Millau, Meyrueis, Aven Armand, Paulhe, Rodez.

5<sup>e</sup> journée : Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-la-Popie, Cahors.

6<sup>e</sup> journée : Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet : 425 fr. (y compris le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, Paris, 9<sup>e</sup>, ou à la Société des Autocars de Rocamadour-Gorges du Tarn à Gramat (Lot).

Billets d'excursion à prix réduit

En vue de faciliter le tourisme sur son Réseau, la Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 1928, des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, avec faculté d'arrêts pour les régions ci-après :

- 1° Paris à la Vallée de la Loire, au Crosic, à Guérande et retour; 2° Côte Sud de Bretagne; 3° Auvergne, Haut-Quercy, Périgord; 4° Limousin, Haut-Quercy, Périgord; 5° Circuit du Lot; 6° Vallées du Lot et de l'Aveyron.

Validité : — 33 jours — avec faculté de prolongation de deux fois 30 jours pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> circuits qui desservent des stations balnéaires et sans faculté de prolongation pour les quatre autres itinéraires.

Il est délivré pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> itinéraires, au départ de toutes les gares du Réseau d'Orléans, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, pour gagner ou quitter leurs points d'accès.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares et stations; l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines et le Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(Edition de mars 1928)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente, dès maintenant, au prix de 3 fr. 50 son Livret-Guide Officiel (Edition de Mars 1928).

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 75 pour la France et 6 fr. 80 pour l'étranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris, 13<sup>e</sup>.

Toutefois, en raison des modifications d'horaires qui seront apportées à la marche des trains à partir du 15 mai prochain (date de mise en application du Service d'Été), ces horaires ne figurent pas dans le livret.

Tout acheteur de ce livret pourra obtenir gratuitement et franco, vers le 15 mai prochain, en échange du taron figurant au bas de la page 229 du Livret-Guide, et sur demande adressée au dit Bureau de la Publicité, un fascicule comprenant ces horaires d'Été à la date du 15 mai 1928, ainsi que des renseignements utiles à la préparation de voyages sur les réseaux d'Orléans et du Midi (prix de billets divers, services automobiles de tourisme, organes d'indications touristiques, etc., etc.).

Aux Amateurs d'Affiches Artistiques

La Compagnie d'Orléans vient de compléter cette année sa magnifique collection d'affiches illustrées par les nouveaux et superbes sujets ci-dessous désignés :

- 1° Le Calvaire de Pleyben, Finistère (P. Combarmond), l'un des plus beaux de la Bretagne; 2° Le Pont Valentré à Cahors (Ch. Hallo), rare et curieux monument fortifié du XIV<sup>e</sup> siècle; 3° Aurillac (Ch. Hallo), vieilles maisons se mirant dans les eaux de la Jordanne; 4° Le Château de Loches (Constant Duval) dominant fièrement un coin pittoresque de la vieille ville; 5° Le château d'Ussé (Constant Du-

val), dont les hautes tours se dressent sur de magnifiques terrasses, édition nouvelle; 6° Enfin devant le succès obtenu par l'affiche Morgat, scène de pêche à la sardine (Ch. Hallo), la Compagnie d'Orléans a dû procéder à la réédition de ce document. Ces affiches sont mises en vente au prix de 7 fr. l'exemplaire (frais de port en sus, 0,50 par affiche) à son Service de la Publicité, 1, Place Valhubert à Paris. Réduction de 0 fr. 50 par exemplaire à tout acheteur de 6 exemplaires et plus à la fois. Aux membres de l'Enseignement et sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D<sup>r</sup> ORTEL

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'ANÉMIE et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ 1928

De Paris à Toulouse par Cahors

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, listing omnibus, express, and mixed services with departure and arrival times.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, listing omnibus, express, and mixed services with departure and arrival times.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing various services and their times.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing various services and their times.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table of train schedules for the St-Denis-près-Martel and Aurillac routes.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules for the Le Buisson to St-Denis-près-Martel route.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table of train schedules from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac.

De Sarlat à Gourdon

Table of train schedules from Sarlat to Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table of train schedules from Gourdon to Sarlat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table of train schedules from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors.